26 Rue de Béhobie
CS 20119
64701 Hendaye
France

T + 33 5 59 482 482
F + 33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14.074.470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101Z

Hendaye, le 05 Août 2014

PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES EN MATIERE DE BONNES PRATIQUES

Le 15 février 2005, sur décision du Président Directeur Général s'appuyant sur l'ensemble de l'encadrement, **SOKOA** a confirmé son adhésion au mouvement « **PACTE MONDIAL** » des Nations Unies.
Cette adhésion a engagé SOKOA à œuvrer pour le soutien et la promotion des 10 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes et droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.
Une première communication sur de bonnes pratiques a été faite le 13 juin 2005 et renouvelée depuis tous les ans.

SOKOA confirme cette adhésion au Pacte Mondial et sa volonté de continuer à agir activement pour le respect de ces principes et le développement du mouvement, en se faisant prescripteur auprès de ses partenaires.
L'entreprise a introduit une mention communiquant son adhésion à GLOBAL COMPACT dans sa charte de l'actionnaire SOKOA. SOKOA est une PME qui compte environ 700 actionnaires.

Une mention et un lien figurent par ailleurs dans la rubrique « Liens Utiles », du site institutionnel de l'entreprise www.sokoa.com vers le site de GLOBAL COMPACT.

Mr ODRIOZOLA Pierre
Directeur général du Directoire

26 Rue de Béhobie
CS 20119
64701 Hendaye
France

T + 33 5 59 482 482
F + 33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14.074.470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101Z

DESCRIPTION DES BONNES PRATIQUES MENEES EN 2013 ET PROJECTIONS

SOKOA a poursuivi son engagement en matière de Responsabilité Sociétale en structurant ses pratiques selon les lignes directrices et les principes de la norme ISO 26000 et s'est fait évaluer sur cette démarche en juillet 2011 à un niveau de maturité (3/4). Lors de notre évaluation de suivi de mars 2013, le niveau de maturité de SOKOA a été confirmé.

<u>Principes n°1 et 2</u> : **Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence, ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme**

Une attention particulière est accordée à nos fournisseurs à risque avec un contrôle effectué de 100% d'entre eux sur 3 ans, en utilisant comme support le questionnaire d'audit Initiative Clause Sociale (réalisé dans le cadre fixé par l'OIT). Aucune violation des droits de l'Homme n'a été constatée.

Pour suivre et mesurer ces contrôles, nous avons utilisé l'indicateur du GRI HR2 (% de fournisseurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle).

<u>Principes n°3, 4, 5 et 6</u> : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective, éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, abolir le travail des enfants, éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Tous les fournisseurs de l'entreprise sont signataires de notre Charte de Responsabilité Sociétale destinée à s'assurer du respect des normes internationales en matière de conditions de travail définies dans les différentes conventions de l'OIT.

Par ailleurs, il existe un accord d'intéressement, dont la 1è application date de septembre 1982 (reconduit de façon ininterrompue et encore pour 3 ans en 2013), dans le cadre des dispositions des articles L 3312-2 et suivants du code du travail. Cet accord prévoit d'associer collectivement les salariés de manière égalitaire aux résultats et performance annuelle de l'entreprise, avec l'ouverture possible de son capital au personnel (souhaitant devenir actionnaire) en direct et par le biais d'un plan d'Epargne d'Entreprise.

Cet accord s'insère donc dans une politique d'ensemble qui tend à assurer aussi bien la réussite de l'entreprise que le partage de ses bénéfices avec un pourcentage important (autour de 40 à 50%) au profit de ses salariés.

Un accord contrat de génération a également été signé. Celui-ci prévoit des mesures en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi (nomination d'un tuteur référent et prévision d'un planning d'intégration), de l'emploi des salariés âgés (aménagement des fins de carrière, développement des compétences et des qualifications et accès à la formation) et la transmission des savoirs et compétences.

26 Rue de Béhobie
CS 20119
64701 Hendaye
France

T + 33 5 59 482 482
F + 33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14.074.470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101Z

Ces principes sont également intégrés à la politique de l'entreprise avec une amélioration continue des conditions de travail (formation, prévention et évaluation des risques professionnels, égalité des chances, aménagements de postes, etc.).

Principes n°7, 8 et 9 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Notre site de production d'Hendaye classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) continue d'être certifiée ISO 14001 (depuis 2006) en prenant en compte les textes réglementaires applicables ainsi que les aspects et impacts environnementaux significatifs maîtrisables. Cela se traduit par un programme de management environnemental qui récapitule les actions inhérentes à ces thèmes et toutes autres actions volontaristes initiées par SOKOA en faveur de l'environnement :

Sur 2013, les actions et résultats atteints sont les suivants :

Démarche éco-conception – Certification NF-Environnement :

Une nouvelle gamme de produits finis a été certifiée NF-Environnement Ameublement en 2013, garantissant la prise en compte de tous les impacts environnementaux dus à la sélection des matériaux et composants, à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des sièges.

Cette démarche est associée à l'indicateur EN 26 du GRI (Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci).

Approvisionnements bois

69% des achats bois et dérivés bois proviennent de source PEFC-FSC et nous prévoyons de poursuivre ce niveau de résultat pour l'exercice 2014.

Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire a été mis en place concernant les approvisionnements en provenance d'Italie où sont situés nos principaux fournisseurs. L'objectif pour 2013 était de transférer 28% des camions sur le rail. Le résultat atteint finalement était de 30% ce qui correspond à 103 camions transférés sur train.

Visioconférence

Un outil de visioconférence a été mis en place afin de limiter les déplacements professionnels.

Consommation énergétique

D'importants travaux d'isolation et de réfection de façade ont été faits au niveau du site de production qui vont permettre des économies d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des postes de travail (notamment isolation des parois, mise en place d'ouvrants plus grands, double-vitrage).

Filière de recyclage du mobilier professionnel en fin de vie

En 2011, SOKOA s'est associé avec d'autres fabricants français de mobilier professionnel pour mettre en place une société de valorisation du mobilier professionnel en fin de vie.

26 Rue de Béhobie
CS 20119
64701 Hendaye
France

T + 33 5 59 482 482
F + 33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14.074.470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101Z

Ainsi la société VALDELIA (VALorisation des DEchéts Liés à l'Ameublement) a vu le jour fin 2011 et a été agréé par le ministère de l'Ecologie fin décembre 2012.
Cet éco-organisme –dont Sokoa est actionnaire fondateur et administrateur- a pour but de collecter et de traiter les déchets d'éléments d'ameublement de professionnels sur le territoire français conformément au décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012.
Cela est rendu possible par la mise en place d'une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site http://valdelia.org/.

Principe n°10 : **Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et de pots-de-vin**

SOKOA a mis en place depuis de nombreuses années une politique commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre de l'équipe commerciale. Cela lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Par ailleurs, le suivi régulier (rapports écrits, contacts téléphoniques) de la force de vente par l'encadrement commercial, seul autorisé à accorder des remises supérieures à un certain taux, permet de limiter les risques de dérives dans la loyauté des pratiques.
SOKOA n'a à ce jour jamais eu à déplorer de pratiques de la sorte en son sein.

Principaux axes de travail pour 2014/2015

- Poursuivre et augmenter le transfert ferroviaire des approvisionnements en provenance d'Italie
- Poursuivre les améliorations de poste et de conditions de travail notamment par la mise en place d'outils d'aide à la manutention
- Etudier solution industrielle optimisée pour des moyens de collecte et compactage des déchets
- Poursuivre dans la quête de filière alternative pour le traitement des déchets générés sur l'Usine et particulièrement les textiles
- Explorer et proposer des solutions visant à favoriser le maintien de la biodiversité locale
- Poursuivre la veille sur opportunité d'introduction de matériaux biosourcés dans certains de nos produits en alternative aux produits issus de la pétrochimie
- Suite au changement de gouvernance mi-2014, une élection de 2 salariés pour siéger au Conseil d'Administration de l'entreprise doit avoir lieu. Ces administrateurs auront les mêmes attributions (droits et devoirs) que les autres membres du Conseil
- Organisation d'une journée portes-ouvertes pour l'ensemble de nos parties prenantes
- Modification des flux de circulation dans l'Usine de production afin de limiter et sécuriser les interfaces engins/piétons.